

Réservation d'un séjour au Coudouret.

Au lieu-dit "Le Serre" à F-26510 CORNILLAC (Drôme – France)
l'ensemble des 2 gîtes indépendants dans la propriété de 4400 m2.
Capacité d'accueil de 14 personnes maximum.

Comment réserver?

1. Imprimez deux exemplaires d'une version papier de ce document (3 pages).
2. Vérifiez la disponibilité de la période désirée sur le site www.sep.be et reportez-la ici:
Période désirée : du samedi (début du séjour) à 16 heures,
au samedi (date de départ).. à 10 heures.
3. Calculez le prix de la période au départ des prix sur www.sep.be et reportez-le ici:
Prix total du séjour: €
Réservation-acompte (30 %) servant ensuite de caution: €
4. Envoyez les deux exemplaires correctement remplis du contrat (les 6 pages doivent être signées), à l'adresse du propriétaire indiquée ci-dessous.
5. Ordonnez le transfert de la réservation-acompte par virement "SEPA" au compte bancaire suivant:
"IBAN": BE48 7506 3826 6327 "BIC": AXABBE22 Titulaire: P. MARTIN

ATTENTION: Seule la date de réception du virement bancaire d'un montant approprié sera prise en compte pour la priorité de réservation.

Cette réservation prendra effet si:

1. les deux exemplaires du contrat correctement remplis et signés (y compris leurs deux dernières pages), parviennent à l'adresse du propriétaire indiquée ci-dessous dans les 15 jours du versement de l'acompte.
2. la réservation-acompte de 30 % a été versée aux coordonnées bancaires mentionnées ci-dessus.
3. le propriétaire marque son accord par le renvoi d'un des exemplaires du contrat, contresigné.

Le client (à compléter):

Mr / Mme

Adresse:

.....

Tél: Tél Mobile: E-mail:

Représentant un groupe de locataires de personnes dont adultes et enfants.

Le propriétaire:

Mme P. MARTIN-VAN ASSCHE

Représentés par Mr P. MARTIN

Rue A. Bauduin, 97 à B-1300 WAVRE.

Tel et Fax: +32 10 41 15 46 Tél Mobile: +32 488 660 334

Le prix intégral du séjour devra parvenir sur le compte du propriétaire au minimum 30 jours avant la date de début du séjour.

Le client se déclare d'accord sur les conditions générales figurant sur les 2 dernières pages.

Fait à

Le

Signature du client:

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Fait à

Le

Signature du propriétaire:

Conditions générales du séjour en gîte:

1. **Durée:**
Le client, signataire du présent contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
2. **Réservation:**
La réservation devient effective dès que le client aura:
 - I. - fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total du prix du séjour.
 - II. - fait parvenir le présent contrat sur papier correctement rempli et signé.
 - III. - reçu en retour, un des deux exemplaires du contrat contresigné par le propriétaire.
Le deuxième exemplaire du contrat est conservé par le propriétaire.
3. **Signataires du contrat:**
Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.
Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.
4. **Règlement du prix du séjour:**
L'entièreté du prix du séjour devra parvenir sur le compte du propriétaire indiqué sur le contrat, au minimum 30 jours avant la date de début du séjour indiquée sur le contrat.
Au cas où à la date de début du séjour, cette somme n'aurait toujours pas été reçue sur le compte précité, il sera demandé le paiement intégral du prix du séjour augmenté de 10% pour frais administratifs avant l'entrée dans les lieux.
5. **Dépôt de garantie ou Caution:**
Dès la réception de l'intégralité du prix du séjour, l'acompte mentionné précédemment sera automatiquement transformé en caution, remboursable en fin de location selon les modalités précisées ci-dessous.
6. **Annulation par le client:**
Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

1° annulation avant l'arrivée dans les lieux:
L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de début du séjour.
2° annulation par absence:
Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date de début du séjour indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du séjour à titre de dédommagement.
3° Séjour écourté:
Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Si lors de l'annulation, l'acompte est déjà transformé en caution, il fera l'objet de remboursement selon les modalités prévues ci-dessous pour la caution.
7. **Annulation par le propriétaire:**
Le propriétaire reversera au client l'intégralité des sommes versées.
De plus, il versera une indemnité équivalente à:
 - soit 50% de l'ensemble du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de début du séjour,
 - soit 50% de l'acompte si l'annulation intervient avant ces 30 jours.

Signature du client:

- 8. Arrivée:**
Le client doit se présenter au jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire ou son représentant local.
- 9. Etat des lieux:**
Un inventaire est établi en commun et signé par le client et le propriétaire (ou son représentant) à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.
L'état de propreté du gîte à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à charge du client pendant le séjour et avant son départ.
- 10. Charges**
Toutes les charges sont comprises dans le prix de la location sur base d'une consommation journalière de 8 kWh par gîte, de 2 bonbonnes de gaz par semaine et par gîte, ainsi que de 25 € de communications téléphoniques globales par semaine.
- 11. Restitution de la caution/dépôt de garantie:**
Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, la caution sera restituée par le propriétaire, déduction faite du coût de remise en état des lieux, dans un délai n'excédant pas un mois et sur le compte du client mentionné au présent contrat. En cas de départ antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie sera restitué dans les mêmes conditions de délai et compte, mais sur base d'un état des lieux unilatéral du propriétaire ou de son représentant.
- 12. Utilisation des lieux**
Le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux.
- 13. Usage de la piscine**
Le client est seul responsable de la bonne utilisation et de la sécurité concernant la piscine.
- 14. Capacité**
Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité indiquée dans le contrat, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.
- 15. Animaux**
Seuls des animaux familiers seront acceptés après accord du propriétaire mentionné sur le contrat.
- 16. Assurances**
Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.
- 17. Litiges**
Tout litige concernant l'état descriptif ou l'état des lieux doit être soumis par lettre recommandée dans les trois jours de l'entrée dans les lieux.
Toute modification ou rupture de contrat sera considérée comme à l'initiative du client.
A l'issue du séjour et à défaut d'accord avec le propriétaire attribution exclusive est faite aux tribunaux du lieu où se trouve la location.

Signature du client: